



Ville de Mougins

Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 janvier 2017

Compte-rendu

Le vingt janvier à dix-sept heures et quarante-cinq minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard GALY, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation : 13 janvier 2017

Date d'affichage convocation : 13 janvier 2017

Affichage du conseil après la séance : 23 janvier 2017

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Représentés : 8

Absents : 5

Membres présents :

GALY Richard
RUSSO Jean-Claude
DUHALDE-GUIGNARD Françoise
FOLANT Joëlle
FRISON-ROCHE Fleur
LOPINTO André-Guy
REJOU Christian
BEAUGEOIS Pierre
PELLISSIER Marie-Claudine
POMARES Christiane
BARNATHAN Hélène

RANC Jean-Michel
LANTERI Jean-Louis
IMBERT Maryse
NAMOUR Jean
HICKMORE Brian
MARTIN Sonia
REY Nicolas
FARCIS Edwige
DURST Marc.

Membres absents :

ALFONSI Bernard
TOURETTE Christophe
GAUME-CORNU Axelle
DE CONINK Paul
MANAUTHON-BARBAGELATA
Anne.

BIANCHI Michel donne procuration à GALY Richard
LAURENT Denise donne procuration à LOPINTO André-Guy
MENCAGLIA Norbert donne procuration à RANC Jean-Michel
VALIERGUE Michel donne procuration à RUSSO Jean-Claude
MERCIER Corine donne procuration à BARNATHAN Hélène
COURREGES Véronique donne procuration à FARCIS Edwige
BARBARO Camille donne procuration à REY Nicolas
COMBES Martine donne procuration à POMARES Christiane

M. REY est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : DEL-2017-001 - Budget annexe d'assainissement collectif – Décision modificative N°2

Rapporteur : Madame Françoise DUHALDE-GUIGNARD

Service : Direction des Finances

Une erreur matérielle de saisie a été constatée sur le budget primitif 2016 pour les crédits imputés au remboursement des charges de personnel du budget annexe assainissement au profit de la ville. Il convient donc d'effectuer un virement de crédits du chapitre 011 « charges à caractère général » sur le chapitre 012 « charges de personnel ». Ceci n'affecte en rien le montant global du budget de fonctionnement qui reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

Objet : DEL-2017-002 - Budget Principal Anticipé 2017 N°2

Rapporteur : Madame Marie-Claudine PELLISSIER

Service : Direction des Finances

La collecte des Ordures Ménagères a été transférée à la CAPL. Dans un souci de continuité de service public, certaines charges relatives aux Ordures ménagères (réparation des bennes à ordures, prise de carburant..) seront honorées par la Ville et remboursées par la CAPL. La Comptabilité publique nous oblige à payer ces charges sur des comptes 458, chapitre d'investissement. Il convient donc d'abonder ce chapitre d'un montant de 150 000€. Ces dépenses seront reprises dans le budget 2017 et les recettes correspondantes seront inscrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

Objet : DEL-2017-003 - Dérogation à l'obligation du repos dominical accordée par le Maire dans les commerces de détail

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude RUSSO

Service : Direction de la Sécurité

La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 assouplit le régime de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Ainsi, le Maire peut, après avis du conseil municipal et du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, supprimer les repos douze dimanches par an.

La CAPL s'est prononcée favorablement à l'ouverture des commerces pour 12 dimanches dans sa délibération 15 du 3 novembre 2016.

Compte tenu de la diversité des commerces et de la difficulté d'arrêter une liste de dimanches susceptible de satisfaire chacun, il est proposé d'accorder des dérogations à l'interdiction du travail le dimanche sans que cela n'excède 12 dimanches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à .18h00

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Nicolas REY.